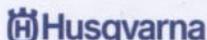


**Sima COMMERCIALE** - Groupe SMVS  
SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE MOTOS ET ACCESSOIRES

SA au capital de 1.000.000 € - RC/B 306928649 - SIRET 30692864900012 - Code APE 504Z - Code TVA FR 73306928649

SIMA locataire-gérant du fonds SIDEM

### Motos



**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
**Monsieur Le Président Jacques CHIRAC**  
**Palais de l'Élysée**  
**55, Faubourg Saint Honoré**  
**75008 PARIS**

Beaune, le 05 novembre 2005

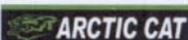


### OBJETS : Activité économique et Emplois

Mise en place urgente des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires pour réalisation des Plans Départementaux des Itinéraires de Randonnée Motorisée

Monsieur Le Président de la République,

### Quads homologués



Permettez-moi de vous présenter en quelques lignes mon entreprise, la société SIMA qui est installée en terre Bourguignonne, à Beaune, depuis 1976. Cette entreprise fut créée en 1960 en région parisienne par mes parents.

Au décès de mon père Monsieur Marcel Alexis SEURAT survenu l'an dernier, j'ai repris la direction de cette belle P.M.E. spécialisée dans l'activité de véhicules Motos et Quads homologués, et qui emploie 68 personnes. Son chiffre d'affaires l'an dernier fut de 27M€, dont 79,10% correspondent au secteur tout-terrain qui est notre vocation depuis maintenant 45 années.

Notre développement au sein de notre groupe de 3 sociétés (SMVS, SIMA, SIMA SPORT SYSTEM) nous permet de faire travailler 61 salariés à plein temps sur Beaune, 7 VRP et de travailler avec plus de 600 revendeurs en France dont 12 en Dom-Tom, tous professionnels de la vente et de l'entretien de véhicules, avec une moyenne de 4 à 5 employés par point de vente.

### Accessoires



Sur le plan sportif nous finançons une équipe de pilotes qui concourent au niveau national et au niveau mondial. Nous sommes également partenaires de l'Armée de Terre et de la Fédération Française de Motocyclisme pour l'équipe d'Enduro et l'équipe de France. Nous investissons au sein de notre entreprise dans un bureau d'étude dédié à la compétition, conjointement avec les bureaux d'étude de nos fournisseurs, pour le développement des machines afin de les rendre plus performantes, mais aussi, moins polluantes pour toujours répondre aux normes européennes.

SIMA fournit gratuitement les motos d'Enduro à l'équipe de France de l'Armée de Terre. Cette année, vous avez invité un des pilotes représentant l'équipe de France à la Garden Party du 14 juillet pour les féliciter de leur titre de Vice Champion du Monde d'Enduro. Une seconde invitation par Madame Le Ministre de la Défense Michèle ALLIOT-MARIE a eu lieu dernièrement, où l'équipe fut conviée avec tous les sportifs des Armées. Parallèlement à cela, Stéphane PETERHANSEL, multiple Champion de France d'enduro et ancien pilote de SIMA, a eu l'honneur de recevoir de vos mains, l'Ordre National du Mérite pour le féliciter de ses performances.

Z.I. Savigny-les-Beaune  
B.P. 134  
F-21204 BEAUNE CEDEX

Tél. 03.80.22.06.13  
Fax. 03.80.22.78.06  
E-mail. info@simamoto.fr

Ceci est une présentation réduite à l'essentiel pour aborder maintenant la question de survie à laquelle SIMA est confrontée : la circulaire de Madame La Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable Nelly OLLIN en date du 6 septembre 2005 (DGA/SDAJ/BDEDP n°1).

.../...

[www.simamoto.fr](http://www.simamoto.fr)

*Sima* préconise



.../...

**LA SANCTION DE LA VERBALISATION SANS PREALABLE :** En effet, par cette circulaire, ce sont ces mêmes sportifs d'excellence ainsi que tous nos clients, qui amoureux de la nature et évoluant pendant leur loisir favori, sont à ce jour en danger de verbalisation lourde par la faute brutale et soudaine de manque d'espace pour pouvoir évoluer en toute légalité comme auparavant aux guidons de leurs véhicules qui sont homologués, immatriculés et assurés.

**LES ENJEUX :** C'est toute l'activité économique (usines, filiales, importateurs, revendeurs, garagistes, équipementiers, organisateurs de compétitions, hôteliers, restaurateurs, etc.) relative à la pratique de la discipline qu'est le loisir vert conforme au Code de la Route qui se trouve menacée par l'action des lobbies qui veulent l'extinction des loisirs verts motorisés sur le territoire français, justement à l'heure où l'emploi est la première préoccupation de toute notre équipe Gouvernementale et de toutes les Françaises et de tous les Français, quelques soient leurs âges ou leurs milieux sociaux.

**LA CONCERTATION ET L'EVALUATION DES INCIDENCES :** Pour éviter des conflits à répétitions entre les sportifs que sont les pratiquants des loisirs verts motorisés, les écologistes, les pêcheurs et les chasseurs, il convient de croiser les cartes de ces sites sportifs reconnus avec les zones écologiquement importantes. En effet, il ne peut se concevoir, par exemple, que le triangle sur lequel se pratique la Moto Verte couvrant les secteurs de Dijon vers Beaune Sud, puis vers Pouilly en Auxois en remontant vers Dijon, se retrouve en zone Natura 2000 sans aucune concertation et sans information malgré l'article L 361-2 du Code de l'Environnement ; ce douloureux constat est à reporter sur l'ensemble du territoire français.

**LA SOLUTION :** La loi sur les territoires ruraux adoptée en février 2005, donne aux Conseils Généraux la responsabilité d'organiser une « Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires Relatifs aux Sports de Nature ». Cette commission est chargée de répertorier les sites naturels utilisés par une activité de pleine nature.

**L'URGENCE DE LA SOLUTION :** Par ce présent courrier, je sollicite au nom de tous les salariés de mon entreprise, l'accélération de la mise en place de la C.D.E.S.I. de la Côte d'Or, mais aussi partout en France, pour l'établissement des plans départementaux des itinéraires de randonnées motorisées qui doivent par ailleurs s'intégrer durablement dans le respect de notre environnement en zones Natura 2000. Il en va de la survie de la pratique d'un sport-loisir, et, par-dessus tout, des milliers d'emplois que cette activité économique génère sur tout le territoire.

**DES CITOYENS RESPONSABLES :** Les pratiquants de loisirs motorisés veulent que cessent les actions sauvages arbitraires et zélées dont ils sont victimes au profit d'un dialogue véritablement constructif, pour en toute légalité s'adonner à leur passion dans le respect. « Nasses, pièges tendus et chasse à l'homme motard »...ce vocable devrait être plus apparenté au grand banditisme qu'à l'action du Ministère Public.

**LA PERENITE DE NOS EMPLOIS :** Mon entreprise, ses emplois, notre représentation au plus haut niveau sportif national et international ne peuvent s'envisager que dans un avenir pérenne. Pour nous toutes et tous, le danger de disparaître est au plus haut niveau. Le même danger menace beaucoup d'autres entreprises de notre corporation.

Je sais que vous accorderez à ce courrier l'attention qu'il mérite, et je vous en remercie.

Veuillez recevoir, Monsieur Le Président de la République, l'assurance de ma très haute considération.

Lysiane SEURA-RICHEBOURG  
Directeur Général

